

Avis d'enquête publique

Réf. Dossier : 135/2019

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Angelo **Abissi** - Michelle **Carlino**, demeurant Voie de Liège 92 à 4040 Herstal.

Le terrain concerné est situé rue de la Malgagnée 132 à 4040 Herstal et cadastré 3^e division, section E, n° 1285 L2.

Le projet consiste en la transformation d'une maison unifamiliale et la régularisation pour l'extension d'un garage et présente les caractéristiques suivantes :

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.40, 1^o et R.IV.40-1 § 1^{er}, 7^o du CoDT : les demandes de permis d'urbanisme visées à l'article D.IV.41 et aux articles 7 et suivants du décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, à savoir :

- demande de permis d'urbanisme impliquant la demande d'ouverture, de modification ou de suppression d'une voirie communale.

Le dossier peut être consulté durant la période de l'enquête à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal (service administratif des Travaux) :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. Le vendredi de 9h à 12h uniquement;
- Le mardi jusqu'à 20 heures.

Lorsque la consultation a lieu le mardi après 16h, la personne souhaitant consulter le dossier prend rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance, auprès du service administratif des Travaux (04/256.83.40).

L'enquête publique est ouverte le 29 octobre 2019 et clôturée le 29 novembre 2019.

Remarque : Les bureaux seront fermés les 1^{er} et 11 novembre 2019.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ville@herstal.be;
- remises au bureau de l'accueil du Centre administratif «La Ruche» place Jean Jaurès 45 à 4040 Herstal.

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : Permis d'urbanisme n° 135/2019.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service administratif des Travaux ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 29 novembre 2019 à 12h, au Centre administratif «La Ruche», service administratif des Travaux.

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Madame Sandra **Fusella**, Architecte, dont le bureau se trouve à 4040 Herstal, Place Jean Jaurès 45.